

Accueil-INFO

Bulletin de l'Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec (CSD)



Des vœux de bonne année 2013 par les équipes de la DSMVS

Chères familles d'accueil,

L'équipe du bureau Ouest profite de cette période des fêtes pour vous transmettre ses meilleurs vœux et plus particulièrement sa grande reconnaissance pour tout ce que vous offrez aux enfants au quotidien.

Sincèrement merci pour votre grande contribution.

Joyeuses Fêtes!

Nadine Thiffault et l'équipe ressources Ouest

Spécialement pour vous à l'occasion des fêtes,

Il nous apparaît que cette période des fêtes est propice pour vous exprimer toute notre gratitude et toute notre considération.

À l'aube de 2013, acceptez de tout cœur les vœux les plus chaleureux et les plus sincères.

Que la nouvelle année déborde de bonheur, de prospérité, de santé et de gaieté.

Monique Mounier et l'équipe ressources Sud



Chères familles des ressources Est,

Je me joins à tous les intervenants de mon service pour vous souhaiter une période des fêtes remplie de réjouissances et une année 2013 à la hauteur de toutes vos attentes.

C'est un moment de plus pour souligner notre appréciation de votre engagement et vous remercier de votre précieuse collaboration.

L'année 2013 sera, elle aussi, remplie de moments magiques de partage avec ces jeunes qui vous sont confiés et dont vous êtes les témoins privilégiés du développement.

Heureuse année 2013

Johanne Robillard et l'équipe ressources Est

Tout au long de l'année, vous avez été présents auprès des enfants que nous vous confions. Cette présence contribue à faire une grande différence dans le développement de chaque enfant. Merci d'être là !

Je vous souhaite une année 2013 remplie de bons moments avec eux, permettant ainsi qu'ils puissent emmagasiner des souvenirs inoubliables au sein de votre milieu...

Bonne et heureuse année !

François Clermont et l'équipe ressources Nord

L'Accueil-Info fait peau neuve et devient vert en 2013

La Direction des services en milieu de vie substitut et l'exécutif de l'ADREQ ont convenu de faire quelques changements avec votre publication Accueil-Info. En effet, nous allons premièrement changer le nom : Ici, nous accueillons un enfant.

De plus, nous allons transiter progressivement, de janvier à juin 2013, vers une version électronique de la publication. Ne vous inquiétez pas, nous allons vous faire quelques rappels d'ici le mois de juin !

Informations importantes pour la 1^{ère} entente collective

Voici plusieurs informations importantes dans le cadre de la mise en place de la première entente collective.

I. Versement de la rétro et entrée en vigueur du nouveau système de rétribution

Les négociateurs au ministère de la Santé et des Services sociaux nous ont informés du report de l'entrée en vigueur du nouveau système de rétribution et du versement de la rétro (voir le tableau ci-dessous).

Vous comprendrez que ce report est hors du contrôle de votre association. Le MSSS attribue ce délai à la lourdeur de la transition du système informatique SIRTf qui comporte entre

autres une formation sur mesure pour tous les établissements.

2. L'effet du versement de la rétro

Le paiement de rétroactivité doit couvrir les 12 mois de l'année 2012. Au début du mois de mars 2013, vous recevrez les 12 relevés mensuels pour chacun des mois de 2012, pour vous permettre de vérifier si le montant du versement de la rétro est correct.

Vous recevrez aussi un Relevé 29 (nouveau formulaire créé pour les ressources) qui indique les montants qui vous sont versés à titre de contribution aux régimes sociaux : Régie des rentes du Québec (RRQ) et le Régime québécois d'assurance-parentale (RQAP). Voir la section

3-6 de l'entente collective à ce sujet. Ce relevé vous aidera à calculer les montants que vous devrez verser au plus tard le 30 avril 2013 pour ces deux régimes, en utilisant le formulaire de déclaration fiscale. Vous devez faire le versement de votre contribution à ces deux régimes, c'est-à-dire la part que l'établissement (Centre jeunesse ou CRDI) vous a versé et votre part. Nous vous rappelons que la rétribution des ressources demeure un revenu qui n'est pas sujet à l'impôt. Nous vous transmettrons plus d'information sur les versements des prestations RRQ et RQAP dans un prochain bulletin.

Action	Échéance	Référence à l'entente collective Alliance des ADREQ - MSSS
Dernier mois payé avec l'ancienne rétribution	Décembre 2012	
Versement de la rétribution de décembre 2012	Au plus tard le 7 janvier 2013	
Versement des frais fixes de fonctionnement de janvier 2013	Entre le 18 et le 31 janvier	3-7.02 ; 3-9.06a)
Versement des frais fixes de fonctionnement de février 2013	1 ^{er} février 2013 et tous les 1 ^{er} jours du mois par la suite	3-7.02 ; 3-9.06a)
Versement de tous les éléments de la rétribution de services et des frais variables de fonctionnement de janvier	15 février 2013 et tous les 15 ^e jours du mois par la suite	Chapitre 3



Babillard

- Le CJM-IU a mis en place le mécanisme de révision de la classification prévu à la lettre d'entente no 1 de l'entente collective MSSS-ADREQ / CSD.

Ce mécanisme sera en vigueur à compter du 14 janvier prochain. Une procédure relative à ce mécanisme a été jointe à votre paiement de janvier 2013.